

Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État en Dordogne

📌 Du 25 novembre au 2 décembre, les particuliers, détenteurs non déclarés d'armes trouvées ou acquises par héritage, pourront se rendre dans des sites spécialement ouverts partout sur le territoire pour soit s'en dessaisir auprès de l'État, soit les enregistrer dans le système d'information sur les armes (SIA).

✅ Les particuliers qui effectueront l'une ou l'autre démarche lors de cette opération, inédite, simple et gratuite, n'encourront aucune poursuite judiciaire ou administrative sur le fondement du transport ou de la détention sans autorisation d'armes.

✅ Dans l'arrondissement de Bergerac, vous pourrez restituer vos armes du vendredi 25 novembre au vendredi 02 décembre inclus, de 9h à 17h **week end inclus** au commissariat de police de Bergerac, 2 allée du commissaire Félix Landry, 24100 Bergerac.

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE?
ON LES RÉCUPÈRE!
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER?
VENEZ LES DÉCLARER!

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Ne prenez pas les transports en commun avec vos armes.

L'opération ne concerne pas les objets dangereux: munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en détenez, appelez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur interieur.gouv.fr/armes



Commissariat de Bergerac

2 allée commissaire Felix Landry
9h00 - 17h00
(week-end compris)

